

Département : CORREZE  
 Poste Comptable: TRESO TULLE CHANGEMENT  
 Date d'Édition : 27/02/2024

**COMPTE ADMINISTRATIF**  
 Année 2023  
 Page n° 1

N° SIRET : 21191810700015  
 Etablissement : MAIRIE DE ST AUGUSTIN  
 Budget : BUDGET PRINCIPAL

DELIBERATION n° 2024 - 91

**DU CONSEIL MUNICIPAL  
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 23/02/2024 à 18 heures 00

Nombre de membres en exercice 10  
 Nombre de membres présents 8  
 Nombre de suffrages exprimés 7  
 VOTES : Contre =0 Pour =7 Abstentions =0  
 Date de convocation : 13/02/2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Isabelle MONEDIERE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M Marcel AUBOIROUX, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;  
 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		251 276,55		61 882,18		313 158,73
Opérations de l'exercice	327 040,42	409 824,43	431 718,79	94 672,88	758 759,21	504 497,31
<b>TOTAUX</b>	<b>327 040,42</b>	<b>661 100,98</b>	<b>431 718,79</b>	<b>156 555,06</b>	<b>758 759,21</b>	<b>817 656,04</b>
Résultats de clôture		334 060,56	275 163,73			58 896,83
Restes à réaliser			318 317,31	495 169,85	318 317,31	495 169,85
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>327 040,42</b>	<b>661 100,98</b>	<b>750 036,10</b>	<b>651 724,91</b>	<b>1 077 076,52</b>	<b>1 312 825,89</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>334 060,56</b>	<b>98 311,19</b>			<b>235 749,37</b>

\* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

Mrs Bouillon, Martinié, Broussolle, Mmes Bourzeix, Benesteau, Monediere, Geraudie

Cachet :



Pour expédition conforme,

Le Maire,